



AVIS PUBLIC

Modification au calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2025

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que :

Conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19), le conseil municipal a adopté, lors de la séance tenue le 18 novembre 2025, la résolution 2025-292 modifiant le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2025.

Ainsi, la séance initialement prévue le **9 décembre 2025** se tiendra plutôt le **16 décembre 2025**, à la **même heure et au même endroit**, soit à **19 h 00**, à la **salle du conseil située au 201, rue Principale**.

DONNÉ À LA SARRE,
CE 19 NOVEMBRE 2025

Sylvie Lafleur
Greffière adjointe

Certificat de publication

Je, Sylvie Lafleur, greffière adjointe de la Ville de La Sarre, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public sur le site internet de la ville et que j'ai affiché le présent avis public à l'entrée de l'Hôtel de Ville le 20 novembre 2025.

Sylvie Lafleur
Greffière adjointe